



# Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 34 89 28 📞 06 80 13 44 28

✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>



Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré  
Fédération Autonome de l'Éducation Nationale



## 500 euros de moins pour les professeurs ! La « revalorisation » façon Vallaud Belkacem, soutenue par la FSU (SNES, SNEP, SNUEP...), l'UNSA, le SGEN-CFDT et la CGT.

Le décret n° 2016-1174 du 30 août 2016, publié au Journal Officiel du 31 août, abroge à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 le décret n° 2008-927 du 12 septembre 2008 qui instituait une prime spéciale de 500 euros au bénéfice des enseignants qui assuraient au moins trois heures supplémentaires année d'enseignement (HSA) dans l'enseignement secondaire. Ce décret a été soumis à l'approbation du comité technique ministériel du 12 juillet 2016. **La FSU (SNES, SNEP, SNUEP...), l'UNSA, le SGEN-CFDT et la CGT ONT VOTÉ POUR ce décret et ont donc été FAVORABLES À LA SUPPRESSION DE CETTE PRIME DE 500 EUROS.**

Le **SIAES - SIES / FAEN** a toujours défendu le droit de travailler plus pour gagner plus, a fortiori dans un contexte de paupérisation des fonctionnaires et de déclassement moral et social des professeurs organisé par les gouvernements successifs avec la complicité de certains syndicats.

De nombreux professeurs acceptent d'effectuer des HSA sous la pression du chef d'établissement, mais surtout pour compenser partiellement la perte de pouvoir d'achat qui affecte gravement leur famille.

**Les organisations qui, aveuglées par une doxa politico-syndicale périmée, ont voté pour la suppression de cette prime de 500 euros** ont-elles pensé à la situation des professeurs parents isolés, à la situation des professeurs dont le conjoint touche un petit salaire ou est actuellement sans emploi ?

Ces organisations ignorent-elles que les professeurs ne sont pas des nantis et que nombre d'entre eux effectuent des heures supplémentaires pour pouvoir se loger dignement, payer les frais de scolarité de leur(s) enfant(s), des soins à leur(s) parent(s) âgé(s), et/ou payer le carburant et l'entretien de leur véhicule usé par les longs trajets imposés par l'administration (professeurs TZR, professeurs en service partagé sur plusieurs établissements, professeurs affectés loin de leur domicile) ?

**Le rôle d'un syndicat est de défendre les intérêts matériels et moraux des personnels qu'il est censé représenter, pas de diminuer leur rémunération !** Pris en traître par la ministre et les syndicats qui ont soutenu ce décret, les professeurs qui ont accepté d'effectuer 3 HSA ou plus découvrent à la rentrée que les règles ne sont plus les mêmes et qu'ils perdront 500 euros.

Les HSA, lorsque leur volume est trop important dans un établissement et lorsqu'elles sont mal réparties entre les disciplines, sont effectivement la cause de compléments de service, voire de suppressions de postes, ce que le **SIAES - SIES / FAEN** dénonce avec force. Les professeurs qui effectuent des HSA ne sont pas responsables de cette situation ; qu'ils les refusent ou qu'ils les acceptent, cela n'a aucune influence sur les compléments de service ou les suppressions de postes. En effet, c'est le ministère qui décide chaque année du nombre de postes budgétaires (heures postes) et du nombre d'HSA. Les HSA sont ensuite imposées aux établissements par le rectorat (pour les lycées) et les DSDEN (pour les collèges).

Les HSA sont-elles moins nombreuses en cette rentrée ? Les problèmes de remplacement, de compléments de service, de suppressions de postes, sont-ils résolus ? Le traitement des professeurs a-t-il été revalorisé de façon à compenser la perte de pouvoir d'achat subie depuis 20 ans ? Sera-t-il réellement revalorisé dans les prochains mois ? **NON ! La suppression de cette prime pénalise les professeurs sans apporter la moindre solution. Seule une vision dogmatique et archaïque explique ce vote syndical.**

Le **SIAES - SIES / FAEN** a toujours combattu la pseudo refondation de l'école de Vincent Peillon, les décrets Peillon - Hamon et l'ensemble de la politique de Najat Vallaud Belkacem, dont sa réforme du collège.

Conséquence de la Loi Peillon, les statuts des professeurs ont été modifiés à compter de la rentrée 2015. Beaucoup ont perdu leur décharge horaire. L'heure de première chaire a été supprimée, remplacée par une pondération nettement moins avantageuse dans certaines situations. Notre charge de travail et notre temps de présence dans les établissements ont été augmentés. La calamiteuse réforme du collège entre en vigueur.

**LA MINISTRE, SOUTENUE PAR CES MÊMES SYNDICATS, VEUT SUPPRIMER L'AVANCEMENT AU RYTHME DU GRAND CHOIX DÈS LA RENTRÉE 2017 et modifier l'évaluation des professeurs en renforçant les prérogatives des chefs d'établissement.** C'était globalement le projet de Luc Chatel.

Gageons qu'au moment de régler leur cotisation syndicale et de voter, les professeurs sauront se souvenir des syndicats qui cautionnent la baisse de leur rémunération, actuelle et future.

Marseille, le 2 septembre 2016

**Le SIAES - SIES, LE syndicat INDÉPENDANT. Syndicat académique, national, fédéré.**